

**ARRETE DU PRESIDENT**

**ENGAGEANT LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, L.153-45 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/007-1 du 1<sup>er</sup> février 2017 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2020.3/028 du 22 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières sur-Marne afin de créer deux emplacements réservés, créer un sous-secteur en zone UB, modifier le règlement et mettre à jour le plan de zonage ;

**CONSIDERANT** que le projet de modification aura pour objet de :

- Créer deux emplacements réservés, l'un pour la réalisation d'une liaison douce et l'autre pour la réalisation d'un élargissement de la rue Jean Moulin ;
- Créer un sous-secteur UBa, afin d'adapter le nombre de stationnement ;
- Mettre à jour le plan de zonage en y inscrivant un emplacement réservé créé à la suite de la modification n°2 du P.L.U. ;
- Modifier le nombre de place de stationnement et les espaces de pleine terre dans le secteur situé de part et d'autre de la RD n° 4 ;
- Prendre en compte les préconisations du SAGE Marne Confluence dans le règlement ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- Majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultante, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- Diminuer ces possibilités de construire ;
- Réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- Majorer les droits à construire prévus à l'article L.151-28 du code de l'urbanisme ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/12/21
Accusé réception le	21/12/21
Numéro de l'acte	AP2021-096
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc130766-AR-1-1

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est engagée une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne afin de créer deux emplacements réservés, créer un sous-secteur, compléter le règlement, adapter le stationnement, les espaces de pleine terre et mettre à jour le plan de zonage.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée du PLU sera notifié aux personnes publiques associées (PPA) pour avis et à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la mairie de Chennevières sur-Marne – 14 avenue du Maréchal Leclerc, et au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir – Europarc, 14 rue Le Corbusier à Créteil, durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs du territoire.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Maire de de Chennevières-sur-Marne.

Fait à Créteil, le 21 décembre 2021

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/12/21
Accusé réception le	21/12/21
Numéro de l'acte	AP2021-096
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc130766-AR-1-1

Signé  
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/12/21
Accusé réception le	21/12/21
Numéro de l'acte	AP2021-096
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc130766-AR-1-1